



Bilan financier 2023-2024

Projet financier 2025-2026



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
HAUTS-DE-SEINE

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 6 février 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Hauts de Seine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que l'intégralité des 614 comptes rendus financiers de coopératives scolaires et foyers coopératifs ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 623 sur les 626 comptes rendus financiers de coopératives scolaires et foyers coopératifs attendus lors de l'exercice précédent) ;



- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'en augmentation, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siege départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 6 février 2025

audit france
Commissaire aux Comptes
Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

RAPPORT FINANCIER AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le **31 août 2024**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

- Le bénévolat des mandataires s'élèvent à 19394 heures soit environ 12 personnes en équivalent temps plein.
- Le Conseil d'administration est composé de 19 personnes.
- Les administrateurs se sont réunis à 7 reprises au cours de l'exercice.

1.1 Siège de l'association

Les produits du Siège se sont élevés à **509053,28€** pour l'exercice clos contre **409 664,44 €** pour l'exercice précédent.

La cotisation des familles s'est élevée à **1,95 €** par coopérateur contre **1,85 €** par coopérateur pour l'exercice précédent.

La cotisation votée pour l'exercice en cours s'élève à **2,00 €**

Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à **2,10€**

Le résultat du Siège s'est élevé à **46 885,63 €**

Ce résultat s'analyse comme suit :

Forte hausse des produits financiers liés à la mutualisation des avoirs des coopératives du fait de taux de rendement en hausse entre les deux exercices.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

- 614 coopératives et foyers sur les 626 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

- Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

Ressources des coopératives agrégés **9 189 580,55 €**

dont subventions encaissées **648 566,39 €**

Trésorerie à la clôture **3 683 135,13 €**

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100,00%, le produit moyen par coopérateur est estimé à **61,46 €**

2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 149 521 contre 150 190 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à 614 contre 626 pour l'exercice précédent.

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

0 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait un résultat équilibré.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit **46 885,63 €** au fonds associatif.

- le résultat des coopératives agrégées, soit **- 61 300,41 €** dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

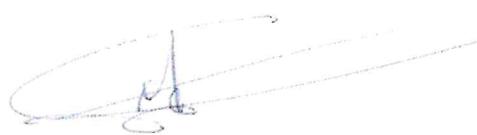
Pour le Conseil d'administration

Le Président

Le Trésorier

Raymond Tomczak

Jean -Pierre Labarre



BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

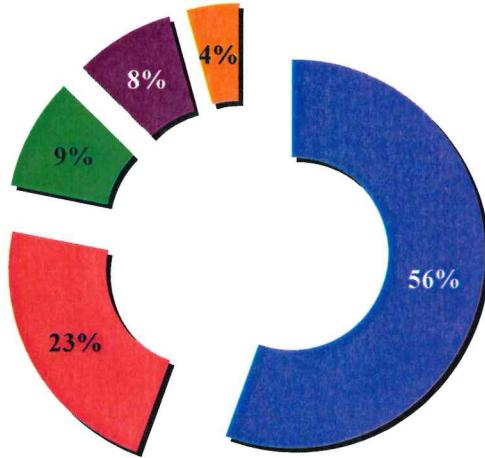
AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participations volontaires	5 100 785,03 €	4 864 772,87 €
Ventes de produits	2 083 668,53 €	2 262 080,53 €
Prestations de service et animations	896 947,83 €	1 005 524,30 €
Subventions d'exploitation	692 778,13 €	545 928,67 €
Solidarité Coopérative	12 420,20 €	14 481,00 €
Contributions financières	133 507,66 €	123 896,76 €
Autres produits	410,08 €	433,30 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	8 920 517,46 €	8 817 117,43 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 134 041,93 €	1 399 199,93 €
Variation des stocks de fournitures à céder	-238,70 €	299,30 €
Autres achats et charges externes	7 299 550,71 €	6 941 791,21 €
Aides financières	72 322,93 €	36 821,57 €
Impôts et taxes	12 034,11 €	6 321,96 €
Salaires	51 326,09 €	42 502,41 €
Charges sociales	17 917,84 €	16 066,31 €
Cotisations reversées	166 054,71 €	166 884,44 €
Autres charges	56,33 €	659,05 €
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	90 086,31 €	102 878,75 €
Dotations aux dépréciations et provisions	1 657,85 €	1 611,60 €
Reports en fonds dédiés		
Total	8 844 810,11 €	8 715 036,53 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	75 707,35 €	102 080,90 €
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	90 676,27 €	36 396,83 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	90 676,27 €	36 396,83 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	90 676,27 €	36 396,83 €
RESULTAT COURANT (I + II)	166 383,62 €	138 477,73 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	395 882,75 €	499 015,86 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	395 882,75 €	499 015,86 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	576 681,16 €	692 815,96 €
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	576 681,16 €	692 815,96 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-180 798,41 €	-193 800,10 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-14 414,79 €	-55 322,37 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	583 385,00 €	571 752,50 €
Total	583 385,00 €	571 752,50 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	583 385,00 €	571 752,50 €
Total	583 385,00 €	571 752,50 €

**ANALYSE FINANCIERE
AD OCCE DES HAUTS DE SEINE**

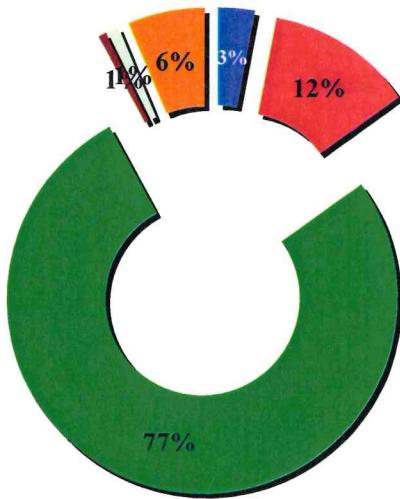
2023/2024

Produits des coopératives



- Participation volontaire des familles
- Ventes de produits pour cession
- Produits des activités éducatives
- Subventions et contributions financières
- Autres

Charges des coopératives



- Cotisations versées à l'OCCE
- Achats de produits pour cession
- Charges des activités éducatives
- Assurances versées
- Achat de biens durables
- Autres

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2024. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- Des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- Des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

Exercice clos

Exercice précédent

Total du bilan :	4 085 135,03 €	4 111 326,89 €
Résultat de l'exercice :	-14 414,79 €	-55 322,37 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	614	626
dont coopératives et foyers agrégés :	614	623
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	3
Nombre de coopérateurs :	149 521	150 190
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	19 394	18 971
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	12	11
Soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	583 385 €	571 753 €
		personnes

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. Il convient de noter une hausse des dépenses liées aux activités éducatives (+ 5,7%) et une hausse des subventions accordées et des participations des familles.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- Les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- Les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- Les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- Les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- Les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- Les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- Les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- Les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :

Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau :

Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	46 885,62 € pour le siège départemental
	-61 300,41 € pour les C.R.F. agrégés
	-14 414,79 € pour l'AD 92

Autres créances :	2 100,90 € pour le siège départemental
	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	944,00 € pour le siège départemental
	0,00 € pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	389 784,88 € pour le siège départemental
	3 683 135,13 € pour les C.R.F. agrégés,
	4 072 920,01 € pour l'AD 92
	5 998,59 € soit en moyenne environ par C.R.F. agrégés.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	2 384,26 € pour le siège correspondant aux amortissements
	87 702,05 € pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
	90 086,31 € pour l'AD 92
	142,84 € soit en moyenne environ par C.R.F. agrégés.

Total des produits :	509 053,28 € pour le siège départemental
	8 898 023,20 € pour les C.R.F. agrégés
	9 407 076,48 € pour l'AD 92
	14 491,89 € soit en moyenne environ par C.R.F. agrégés.

Total des charges :	462 167,66 € pour le siège départemental
	8 959 323,61 € pour les C.R.F. agrégés
	9 421 491,27 € pour l'AD 92
	14 591,73 € soit en moyenne environ par C.R.F. agrégés.

Résultat net moyen : -99,84 € par C.R.F. agrégés.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0	0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1	1
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	0	0
Personnel salarié par l'association départementale	1,5	1,5
Total	2,5	2,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

Exercice clos **Exercice précédent**

Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	614	602
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	96%
CRF visés quitus donné par les "vérificateurs aux comptes"	575	592
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	42	30
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	614	626
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	7	9
Participants aux séances de formation (estimation)	110	100

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs	156.72
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>13 646.15</u>
	13 802.87

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	4 167.78
Urssaf	1 538.98
Retraite complémentaire	135.60
Prévoyance	874.66
Mutuelle	111.72
Charges sur congés payés	1 619.43
Prélèvement à la source	102.16
Uniformation	1 275.19
Impôt sur les produits financiers	<u>14 504.00</u>
	24 329.52

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	785.80
AD OCCE de l'Ain	<u>0.00</u>
	785.80

8. Autres dettes

Subvention à reverser	944.00
Néant	<u>0.00</u>
	944.00

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	149 521	150 146
Cotisation nationale par coopérateur	1,22 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,73 €	0,69 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	291 565,95	277 770,10
Cotisations versées à la Fédération	182 415,62	174 169,36
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	182 415,62	174 169,36

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères (DRAC)	5 500,00	5 000,00
Subventions DSDEN	13 424,00	3 924,00
Subventions communes	22 522,12	17 127,57
Autres subventions (Agence de l'Eau)	23 520,00	
Total	64 966,12	26 051,57
Dont reversées aux coopératives	52 696,12	15 417,57

3. Contributions financières (NEANT)

Contributions Fédération OCCE	0.00
-------------------------------	-------------

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	19 626,81 €
Subventions reversées aux coops	52 696,12 €
Prise en charge de dépenses pour les coopératives	
	72 322,93 €

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS**1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur + Matériels informatiques (0)

N/D

3. Autres engagements hors bilan

Tl n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature**a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques**

Le siège départemental dispose de locaux situés au 26 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux, pour un loyer annuel de 4 513,61€.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- Banque BRED :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BRED (convention du 17/03/2004). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	614	626
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 834 897,20 €	3 889 187,00 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	90 676,27 €	36 396,30 €
Montant des impôts dus par l'AD	11 032,00 €	5 331,26 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	79 644,27 €	31 065,57 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

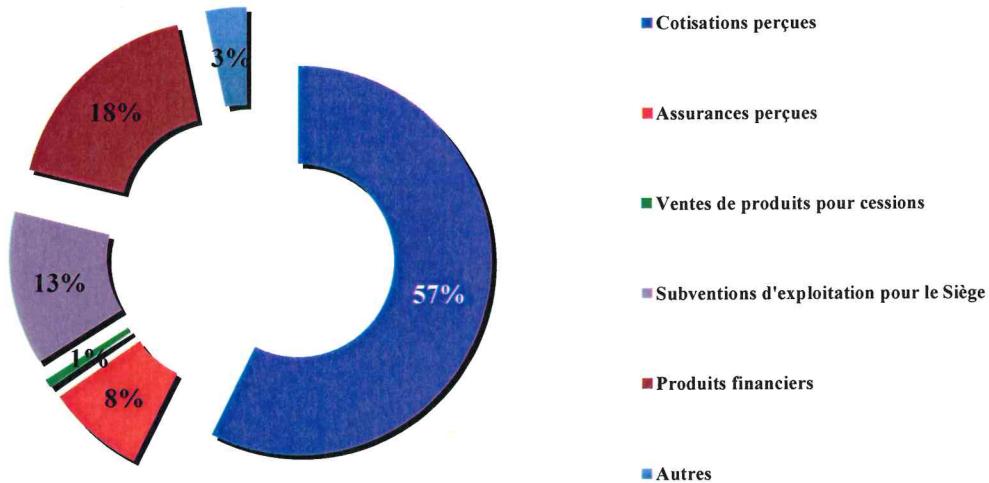
AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	291 613,25 €	277 781,20 €
Ventes de produits	3 270,10 €	2 454,05 €
Prestations de service et animations	45 697,26 €	45 778,48 €
Subventions d'exploitation	64 966,12 €	26 051,57 €
Solidarité Coopérative	12 420,20 €	14 481,00 €
Contributions financières		
Autres produits	410,08 €	433,30 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	418 377,01 €	366 979,60 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	7 204,98 €	4 556,50 €
Variation des stocks de fournitures à céder	-238,70 €	299,30 €
Autres achats et charges externes	114 466,71 €	121 308,28 €
Aides financières	72 322,93 €	36 821,57 €
Impôts et taxes	12 034,11 €	6 321,96 €
Salaires	51 326,09 €	42 502,41 €
Charges sociales	17 917,84 €	16 066,31 €
Cotisations reversées	183 035,26 €	175 159,83 €
Autres charges	56,33 €	659,05 €
Dotations aux amortissements	2 384,26 €	3 127,01 €
Dotations aux dépréciations et provisions	1 657,85 €	1 611,60 €
Reports en fonds dédiés		
Total	462 167,66 €	408 433,82 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-43 790,65 €	-41 454,22 €
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	90 676,27 €	36 396,83 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	90 676,27 €	36 396,83 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	90 676,27 €	36 396,83 €
RESULTAT COURANT (I + II)	46 885,62 €	-19 538,39 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		6 288,01 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		6 288,01 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3 034,70 €
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		3 034,70 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		3 253,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	46 885,62 €	-1 804,08 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050,00 €	50 050,00 €
Total	50 050,00 €	50 050,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050,00 €	50 050,00 €
Total	50 050,00 €	50 050,00 €

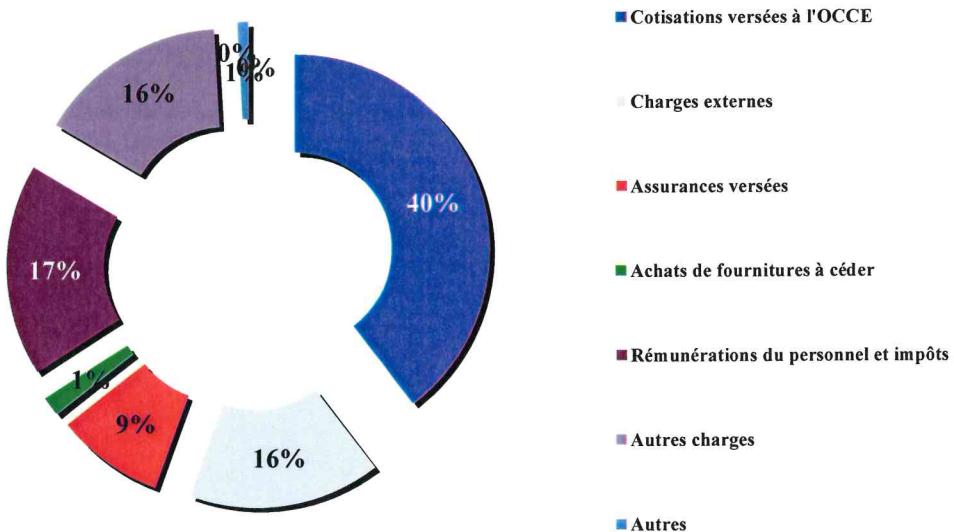
**ANALYSE FINANCIERE
AD OCCE DES HAUTS DE SEINE**

2023/2024

Produits du siège départemental



Charges du siège départemental



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siege départemental** de l'exercice clos le 31 août 2024, qui dégage un excédent de 46 686 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se caractérise par une forte hausse des produits tirés de la mutualisation liée à la hausse des taux de rendement des placements entre les deux exercices.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	239,90			239,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	9 377,68			9 377,68
Agencements & aménagements divers	3 105,23			3 105,23
Matériel de transport				
Matériel informatique	23 058,39			23 058,39
Mobilier de bureau	514,05			514,05
Immobilisations en cours				
Total	36 295,25			36 295,25

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	239,90			239,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	9 377,68			9 377,68
Agencements & amén. divers	10%	1 426,22	221,80		1 648,02
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	20 390,99	2 154,05		22 545,04
Mobilier de bureau	20%	505,64	8,41		514,05
	Total	31 940,43	2 384,26		34 324,69

2. Immobilisations financières

Titres Immobilisés	7,62
Dépôts et Cautionnement	33,77
	<u>41,39</u>

3. Stocks

Agenda et Livret	4 506,60
	4 506,60

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	1 410,00		1 410,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 410,00		1 410,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Rémunération dues au personnel	799,40
Produits à recevoir	1 301,50
	2 100,90

7. Trésorerie

Comptes à termes	2 000 001,00
Parts BRED	1 289 703,15
Parts BRED liées aux comptes du siège	25 416,00
Compte Pivot 414 01 8890	- 3 551 102,72
Livret CASDEN mutualisation	456 319,67
Livret A	91 207,22
Banque BRED 926021906	6 471,04
Intérêts Courus à recevoir	70 865,52
Caisse	<u>904,00</u>
	389 784,88

8. Charges constatées d'avance

GRENKE	555,43
Global Net	918,21
Autres	<u>711,93</u>
	2 185,57

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques	10 000,00			10 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	14 391,82	1 657,85		16 049,67
Provisions pour charges	14 391,82	1 657,85		16 049,67
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	24 391,82	1 657,85		26 049,67

Dotations / reprises d'exploitation 1 657,85

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 657,85

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

BUDGET PREVISIONNEL DU SIEGE DEPARTEMENTAL AD OCCE 92

Nombre de coopérateurs	156 132	150 953	150 190	147 000	149 121	145880	145000
Cotisation départementale	0,59 €	0,64 €	0,69 €	0,73 €	0,73 €	0,72 €	0,73 €
Cotisation fédérale	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,22 €	1,22 €	1,28 €	1,37 €
Cotisation globale	1,75 €	1,80 €	1,85 €	1,95 €	1,95 €	2,00 €	2,10 €
AD OCCE DES HAUTSDE SEINE							
	2020/2021	2021/2022	2022/2023		2023/2024		2024/2025
	Réalisé N	Réalisé N	Réalisé N	Budget N	Réalisé N	Budget N+1	Budget N+2
PRODUITS D'EXPLOITATION							
7561 Cotisations perçues	273 231	271 715	277 781	286 650	291 613	286650	304500
Ventes de produits	4 068	5 616	2 454	9 000	3 270	9000	5000
7071 <i>Calendriers</i>	2 305	2 336	928		0		
70781-70782 <i>Agendas</i>	0	0	0				
70783 <i>Livres</i>	1 030	2 575	696	4 000	1 819	4000	
autres 707 <i>Autres</i>	733	706	831	5 000	569	5000	
Prestations de service et animations	43 770	48 368	45 778	57 750	45 697	57750	46000
7082 <i>Assurances des coopératives</i>	40 577	39 334	40 642	36 750	41 256	36750	
7081 <i>Théa EQF autres</i>	3 193	9 034	5 136	16 000	3 682	16000	
7084 <i>Mise à disposition de personnel</i>	0	0	0		0		
autres 708 <i>Autres (remboursement intervenants etc...)</i>	0	0	0	5 000	759	5000	
Subventions d'exploitation	12 934	14 920	26 052	19 000	64 966	19000	60000
741 <i>Subventions pour le siège départementale</i>	12 934	14 920	26 052	19 000	1 500	19000	
741 <i>Subventions à reverser aux coopératives</i>	0	0	0		63 466		
754 <i>Dons et Mécénat</i>	0	0	0				
755 <i>Contributions financières (aides fédérales etc...)</i>	0	0	0	400	0	400	0
autres 75 <i>Autres produits</i>	510	323	433	1 290	410	1290	
771 SOLIDARITES COOP	10 595	16 732	0	16 000	12 420	16000	
781 <i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>	0	12 000	0	7 000	0	7000	0
789 <i>Utilisations des fonds dédiés</i>	0	0					
Total	334 513	369 676	352 499	381 090	418 377	381090	432790
CHARGES D'EXPLOITATION							
6071 Achats de fournitures à céder + variations de stock	6 414	6 909	4 856	5 400	6 966	5400	6900
<i>Calendriers</i>	5 368	5 512	3 353		4 168		
60781-60782 <i>Agendas (achats + variations de stock)</i>	-149	-698	299		-239		
60783 <i>Livres</i>	852	2 096	590	2 400	1 533	2400	
autres 607 <i>Autres</i>	343	0	614	3 000	1 503	3000	
Autres achats et charges externes	101 450	116 519	121 308	113 150	114 467	113150	120000
606 <i>Consommables (eau, gaz, électricité, fournitures administrati</i>	2 833	5 568	5 089	6 000	6 062	6000	
612-613-614 <i>Locations et crédit-bail</i>	6 916	12 849	13 339	13 000	14 384	13000	
615 <i>Entretien et réparation</i>	5 828	4 257	3 798	6 000	6 052	6000	
6161 <i>Assurances du siège</i>	1 093	1 100	1 045	1 100	614	1100	
6162-6163 <i>Assurances des coopératives</i>	40 806	39 334	40 931	36 750	40 931	36750	
618 <i>Services pédagogiques</i>	16 731	25 630	30 548	20 000	20 852	20000	
621-622 <i>Personnel détaché et honoraires</i>	14 747	13 091	13 148	15 000	14 496	15000	
6500 <i>Frais de déplacement</i>	4 645	6 309	4 620	7 000	5 391	7000	
627 <i>Frais bancaires</i>	2 021	3 068	2 074	3 000	1 748	3000	
autres 60-61-62 <i>Autres</i>	5 830	5 312	4 715	5 300	3 936	5300	
Aides financières	21 584	29 722	36 822	20 000	72 323	20000	70000
65711 <i>Aides financières et prises en charge de dépenses des coopér</i>	21 584	29 722	36 822	20 000	72 323	20000	
65712 <i>Reversements de subventions aux coopératives</i>	0	0	0	0	0	0	
63 <i>Impôts et taxes</i>	2 440	2 365	6 322		12 034		12000
64 <i>Salaires et charges sociales</i>	51 340	44 960	58 569	57 000	69 244	57000	70000
Cotisations reversées	181 713	175 305	175 160	179 540	183 035	179540	198650
65860009 <i>Cotisation fédérale</i>	181 713	175 305	175 160	179 340	183 035	179340	
autres 6586 <i>Autres cotisations (UR etc...)</i>				200		200	
autres 65 <i>Autres charges</i>	66	16	659		56		240
6811 <i>Dotations aux amortissements</i>	5 437	4 758	3 127	5 000	2 384	5000	20000
6815-6817 <i>Dotations aux dépréciations et provisions (dont provision ret</i>	1 632	22 780	1 612	25 000	1 658	25000	25000
689 <i>Reports en fonds dédiés</i>	0	0	0		0		
Total	372 076	403 334	408 434	405 090	462 168	405090	522790
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-37 564	-50 391	-55 935	-24 000	-43 791	-24000	-90000
76 <i>Produits financiers</i>	18 418	14 753	36 397	19 000	90 676	19000	90000
66 <i>Charges financières</i>	0	0			0		
RESULTAT FINANCIER (II)	18 418	14 753	36 397	19 000	90 676	19000	90000
RESULTAT COURANT (I + II)	-19 146	-35 638	-19 538	-5 000	46 886	-5000	0
77 <i>Produits exceptionnels</i>	6 345	5 476	20 769	5 000	0	5000	0
67 <i>Charges exceptionnelles</i>	2 355	240	3 035		0		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	14 585	21 968	17 734	5 000	0	5000	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-4 561	-13 670	-1 804,08	0	46 886	0	0
TOTAL DES PRODUITS	369 871	389 904	409 664	405 090	509 053	405090	522790
TOTAL DES CHARGES	374 431	403 574	411 469	405 090	462 168	405090	522790

Budget 2025/2026 sera proposé à l'AG